



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 87862

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les grandes craintes des 16 000 nouveaux professeurs qui, cette année, feront leur première rentrée sans avoir au préalable suivie une formation typiquement orientée vers la pédagogie, ce chiffre est identique au nombre de suppressions de postes prévues cette année dans l'éducation nationale. Cette formation était auparavant assurée au sein des IUFM durant un an avec une alternance de stage et de cours théoriques, ce qui permettaient aux futurs professeurs d'allier à leur formation universitaire dans une discipline donnée une connaissance de la pédagogie indispensable à un début de vie professionnelle serein. La réforme de la formation initiale des enseignants a supprimé cette étape capitale, la remplaçant par un enseignement en binôme jusqu'à la Toussaint dans le primaire et un système insuffisant de tutorat dans le secondaire. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin d'assurer aux nouveaux enseignants une formation pédagogique digne de ce nom.

Texte de la réponse

La réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants et d'éducation a élevé au master le niveau de recrutement par concours des personnels concernés. De ce fait, les enseignants bénéficieront d'une formation de cinq années d'études dont les universités assureront pleinement la responsabilité. La formation des futurs enseignants sera donc améliorée et leur confèrera une plus grande compétence professionnelle. De plus, cette réforme aura pour effet de rapprocher le système français de recrutement du cadre européen. Dès la licence, les étudiants pourront acquérir des éléments de préprofessionnalisation grâce à des stages de découverte. Les parcours de formation mis en place dans le cadre des nouveaux diplômes nationaux de masters feront une large place à la formation professionnelle surtout en deuxième année de master, permettant ainsi une entrée progressive et effective au métier d'enseignant. L'alternance entre la formation universitaire et le milieu professionnel, dans le cadre de stages d'observation et de pratique accompagnée, puis de stages en responsabilité, permettra aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants. Ils pourront également être amenés à préparer et à conduire une séquence d'enseignement et à prendre en charge la responsabilité d'une classe. La formation des futurs enseignants se fondera par ailleurs sur un référentiel de compétences soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 12 mai 2010 et publié au Journal officiel du 18 juillet 2010. L'année de stage, dernier volet du dispositif de la formation professionnelle, placera les fonctionnaires stagiaires en situation d'enseignement et s'achèvera par une évaluation portant sur la manière d'exercer ces compétences. En ce qui concerne la rentrée 2010, le ministre de l'éducation nationale a fixé par circulaire n° 2010-037 du 25 février 2010 les principes généraux et les orientations nationales relatives au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des lauréats des concours, qui devront être déclinés dans chaque académie et département. Pendant cette année, les lauréats des concours bénéficieront d'un accompagnement assuré par des enseignants expérimentés et des périodes de formation, le volume global devant être équivalent à un tiers des obligations réglementaires de service. Dans ce cadre, des périodes de formation groupées et/ou filées portant sur des thématiques transversales et disciplinaires seront organisées. L'objectif sous-tendu est de développer, dans le cadre du premier exercice du métier, une formation plus

personnalisée adaptée au cursus et aux besoins de chacun des stagiaires. La réforme tend à préparer à l'entrée au métier des enseignants mieux formés et plus qualifiés. Sa mise en place à la rentrée 2010 fera l'objet d'un bilan, afin de tirer des enseignements en termes d'accompagnement et de tutorat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87862

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9867

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13794